



# TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY



## ACTUALITÉS MUNICIPALES

### POPULATION LÉGALE

Esbly - Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

**5 942 habitants**

Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans.

Pour comparaison : population légale en 2006 : 5 570 habitants.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES (commune de 3 500 habitants et plus)



Vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire pour Esbly, la communauté de communes du Pays Créçois.

Le mode de scrutin ne change pas.

Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élirez également plusieurs conseillers communautaires.

Le même bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des

candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

### MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA GARE D'ESBLY



La mise en accessibilité de la gare d'Esbly démarrera dans le courant de l'année 2014.

La gare sera alors transformée, plus commode, plus accueillante et plus facile à vivre pour tout le monde !

En effet, ces travaux permettront de la rendre accessible à tous et plus fonctionnelle. Des ascenseurs vont être aménagés, des équipements remplacés et des installations mises aux normes pour s'adapter plus particulièrement aux personnes à besoins spécifiques (*personnes à mobilité réduite*).

**Ces travaux pouvant occasionner des nuisances sonores, Réseau Ferré de France et la SNCF vous remercient de votre compréhension.**

#### MISE AU POINT

Une Marianne (clipart) a été reprise dans le précédent numéro du « Trait d'Union » pour illustrer un article sur les élections. Cette Marianne ressemble à celle utilisée par un parti politique. La municipalité tient à préciser qu'il n'a jamais été dans son intention de promouvoir, d'aucune manière, aucun parti politique.

#### Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES	1
COLLECTE DES DÉCHETS	2
* Bacs bleus	
* Collecte des extra-ménagers	
ACTION SOCIALE	2
* Téléassistance	
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	3
COMMUNIQUÉ	3
* Choisir et déclarer votre médecin traitant	
VIE ASSOCIATIVE	4
* Parcours du Cœur 2014	
LISTE DES APPRENTIS ADMIS AUX EXAMENS	4
AGENDA	4



#### MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor Hugo  
CS 90184  
77450 ESBLY

☎ 01 64 63 44 00  
☎ 01 64 63 12 11

Courriel :  
ville.esbly@mairie-esbly.fr

**Accueil en Mairie :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :  
Permanence état civil

**Permanence GRATUITE  
d'un urbaniste-conseil  
le 1<sup>er</sup> samedi de chaque**

Trait d'union est un bulletin municipal  
bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON

Conception et réalisation :  
Daniel DUPLESSY, Juliette DEFOY, Marie ELINEAU  
et Fabrice JOBARD

## COLLECTE DES DÉCHETS

### BACS BLEUS

Les cartons déposés à côté des poubelles de tri sélectif (*poubelles « bleues »*) et détrempés par la pluie, ne seront pas collectés, de même que les **bacs de tri sans couvercle**.

Ainsi, les cartons mouillés devront être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

Pour les bacs cassés, le remplacement est gratuit et la démarche doit être effectuée auprès de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

Un formulaire est prévu à cet effet sur le site :

➔ <http://www.cc-payscrecois.fr/Le-tri-selectif.html>

➔ ou contactez le : ☎ 01.64.63.46.40



### COLLECTE DES EXTRA-MÉNAGERS

Dates des prochaines collectes des extra-ménagers :

mercredi 5 mars

mercredi 2 avril

mercredi 7 mai

mercredi 4 juin

mercredi 2 juillet

**Pas de ramassage en Août !**

mercredi 3 septembre

mercredi 1<sup>er</sup> octobre

mercredi 5 novembre

mercredi 3 décembre



*Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de civisme, tout dépôt est strictement interdit en dehors des jours de collecte. Merci de sortir vos encombrants la veille au soir à partir de 20h.*

## ACTION SOCIALE



### TÉLÉASSISTANCE



**Pouvoir appeler du secours à toute heure, en cas de besoin, tel est le principe de la téléassistance.**

La téléassistance est un service d'assistance à distance de personnes. Concrètement, il se matérialise par un transmetteur installé à votre domicile et une télécommande (montre ou médaillon) que vous portez en permanence.



D'un simple geste (*pression sur le bouton rouge*), il vous permet, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en cas de malaise, de chute ou pour une simple question, d'entrer immédiatement en contact avec un opérateur spécialement formé pour faire face à toutes les situations.

Ce système vous sécurise, à tout moment, dans votre logement ou dans un proche environnement. En cas de problème, c'est pour vous l'assurance qu'un interlocuteur aimable et qualifié vous répondra immédiatement et préviendra vos proches ou les secours si besoin.



#### Tarif

**14 € TTC par mois**  
dont 50% déductible d'impôts

➔ **Prestations annuelles renouvelables :**

- la location du transmetteur avec télécommande et fonction interphonie
- l'écoute 24h/24 pour 1 ou 2 personnes vivant sous le même toit
- la maintenance et le dépannage du matériel

L'abonnement peut être résilié à tout moment (*seule la facture en cours reste due*).

Le paiement s'effectue par chèque (*facture trimestrielle*) à l'ordre du Trésor Public et doit être adressé au siège du SMITT en mairie de Condé-Sainte-Libiaire ou en mairie d'Esbly.

**Une aide financière du Département peut être attribuée sous conditions de ressources. Un formulaire spécifique est à demander au CCAS d'Esbly ☎ 01.64.63.44.04.**

Le dossier complet de souscription est disponible directement à l'accueil de la Mairie.

Pour tout complément d'information

**CCAS d'Esbly ☎ 01.64.63.44.04/01.64.63.44.24**

*Le S.M.I.T.T. de Condé-Sainte-Libiaire (Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance) a été créé en 1986 à l'initiative de élus municipaux, soucieux d'améliorer la sécurité des personnes âgées, handicapées, isolées ou malades à leur domicile.*

*Aujourd'hui, 37 communes de Seine-et-Marne, dont la ville d'Esbly, sont adhérentes au syndicat de téléalarme.*

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ  
EST VALIDE 15 ANS  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014



## L'État simplifie vos démarches

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans) possédant des cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées).

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures qui restent valables 10 ans.

Inutile de vous déplacer en mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Plus d'informations sur :

<http://www.interieur.gouv.fr/>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

ou auprès de votre mairie :

**Service état civil - formalités administratives**

**☎ 01.64.63.44.00**

## COMMUNIQUÉ

### CHOISIR ET DECLARER VOTRE MEDECIN TRAITANT



Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il peut être votre médecin de famille ou un autre médecin, généraliste ou spécialiste, conventionné ou non, l'essentiel étant de privilégier le médecin qui vous connaît le mieux. Une fois que vous avez choisi votre médecin traitant, pensez à le déclarer à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Remplissez avec ce dernier le formulaire de « Déclaration de choix du médecin traitant » (*formulaire n° S3704 disponible sur le site internet : ameli.fr. Vous pouvez également vous le procurer auprès de votre caisse d'Assurance Maladie*). Une fois ce formulaire rempli, renvoyez-le à votre CPAM.

#### À noter :

la déclaration de choix du médecin traitant peut également être faite par internet si votre médecin vous le propose et avec votre accord.

Pas besoin de consulter spécialement votre médecin pour faire la déclaration de choix du médecin traitant : profitez plutôt d'une prochaine consultation ou d'un déplacement à son cabinet pour effectuer cette formalité.

**Attention** : vous devez faire une nouvelle déclaration si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ⇒ vous changez de médecin traitant ;
- ⇒ votre médecin traitant cesse son activité, change d'activité ou déménage.

En choisissant de déclarer votre médecin traitant et en le consultant en premier, votre taux habituel de remboursement reste inchangé.

En revanche, **si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous ne respectez pas le parcours de soins coordonnés, vous serez moins bien remboursé par l'Assurance Maladie lors d'une consultation.**

Par exemple, si une consultation chez un médecin généraliste vous coûte 23 € :

- \* **S'il s'agit de votre médecin traitant déclaré**, vous êtes dans le parcours de soins coordonnés. L'Assurance Maladie vous rembourse alors 70 % du tarif de la consultation, moins 1 € au titre de la participation forfaitaire, soit un remboursement de 15,10 €.
- \* **Si vous n'avez pas de médecin traitant déclaré**, vous êtes hors du parcours de soins coordonnés. L'Assurance Maladie ne vous rembourse alors que 30 % du tarif de la consultation, moins 1 € au titre de la participation forfaitaire, soit un remboursement de 5,90 €.

Vous n'êtes pas concerné par la déclaration du médecin traitant, ni par le parcours de soins coordonnés si vous êtes :

- mineur de moins de 16 ans à la date des soins ;
- étranger de passage sur le territoire français ;
- affilié à une caisse de sécurité sociale des territoires d'outre-mer ;
- bénéficiaire de l'aide médicale de l'État (sauf si vous êtes bénéficiaire en maintien de droit à l'AME complémentaire).

DIMANCHE 6  
AVRIL 2014

Les  
parcours  
du Cœur



Action de prévention santé, menée par la Fédération Française de Cardiologie et à laquelle Esbly participe depuis 18 ans, le parcours du cœur est un événement pédagogique et sportif visant à sensibiliser la population à une hygiène de vie saine : bien se nourrir et bien bouger.



Son objectif se définit en trois chiffres : **0 - 5 - 60**  
**0** cigarette, **5** fruits et légumes par jour, **60** minutes d'activité physique au quotidien !

Le parcours du cœur se déroulera sur Esbly le :  
**Dimanche 6 avril 2014 de 14 h à 16 h**

Inscriptions gratuites dans la salle du conseil municipal à partir de 13h45.

Un parcours balisé de 2,7 km vous sera proposé et, pour assurer votre sécurité, une équipe médicale composée de médecins sera présente avant votre départ et à votre arrivée. Des bénévoles seront également présents tout au long de votre parcours (orientation).

Enfin, une démonstration des gestes de 1<sup>ers</sup> secours sera assurée par les sapeurs-pompiers de Saint-Germain-sur-Morin.

Des brochures seront à votre disposition au stand accueil et il vous sera possible de verser « 1€ solidaire » pour soutenir les actions de prévention de l'association de cardiologie.

## AGENDA

Dimanche 2 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 - 7h/19h  
 15 Km d'Esby \*

Samedi 8 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 14h/17h

Dimanche 9 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 9h/17h  
 Salon du Club Philatélique \*

Vendredi 14 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 15h/20h  
 Don du sang \*

Mercredi 19 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 11h  
 Journée nationale du souvenir à la mémoire  
 des victimes de la guerre d'Algérie  
 et des combats en Tunisie et au Maroc  
 Monument aux morts, Place de l'Europe

Samedi 22 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 20h30  
 Soirée Antillaise \*

Samedi 29 mars 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 17h/19h  
 Spectacle annuel de l'école de musique  
 « Maurice Ravel » \*

Samedi 5 avril 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 68h/18h  
 Brocante école élémentaire du centre \*

Dimanche 6 avril 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 13h45/16h  
 Parcours du Cœur  
 Parvis de la mairie et salle du conseil municipal

Dimanche 13 avril 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 13h30  
 Loto du Comité des Fêtes d'Esby \*

Dimanche 20 avril 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 10h/12h  
 Chasse aux œufs de Pâques  
 Salle du conseil municipal, parvis de la mairie,  
 centre de loisirs

RENSEIGNEMENTS :  
 01 64 63 44 06 / 96

\* ESPACE J-J. LITZLER (SALLE POLYVALENTE)

### LISTE DES APPRENTIS ADMIS AUX EXAMENS - LAURÉATS 2013

(apprentissage effectué chez les commerçants d'Esby)

#### CAP Pâtissier

Anthony CAULET - Au Blé d'Or  
 Benjamin DARNET - Boulangerie Joulaud

#### CAP Coiffure

Laurianne CORSO - Alex'R

#### BP Coiffure

Christelle MARTIN - Tendance deux

#### CAP Mécanicien de maintenance véhicule

Alan THOMAS - Garage Alexandre

Félicitations aux apprentis et  
 aux maîtres d'apprentissage !

